

Séance du 10 Juillet 2020

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien.*

ABSENTS : *PHILIPPS Serge - STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 10 Juillet 2020 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 Juin 2020
- 2) Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs
- 3) Désignation des membres de la liste des jurys d'assises
- 4) Nomination des délégués de la Commission Communale des Impôts Directs
- 5) Compte rendu de la réunion des Maires avec le Département
- 6) Projet d'investissement
- 7) Organisation du 14 Juillet
- 8) Délibération relative aux déclarations des travaux
- 9) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2020

Le compte-rendu du 24 juin 2020 a été approuvé à l'unanimité.

2) DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Mise en place du bureau électoral

Monsieur le maire a ouvert la séance, Madame HUBSCH Mélanie a été désignée en qualité de secrétaire.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, Messieurs PHILIPPS Claude et MEYER Tharsice et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Madame HUBSCH Mélanie et M. ERHOLD Yannick présents à l'ouverture du scrutin.

Mode de scrutin

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le Conseil Municipal devrait élire trois délégués et trois suppléants.

Election des délégués

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

PHILIPPS Claude – KNITTEL Jean-Georges – M. STECHER Gaël
Ont obtenu chacun 12 voix

Proclamation de l'élection des délégués

Monsieur PHILIPPS Claude, né le 01/08/1951 à OBERROEDERN, domicilié 8 rue du Stade a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur KNITTEL Jean-Georges, né le 15/06/1966 à WISSEMBOURG, domicilié 7 rue du Moulin a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur STECHER Gaël, né le 11/03/1987 à WISSEMBOURG, domicilié 5 rue de l'Herbe a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

KERTZINGER Thierry – ERHOLD Laurence –DORFFER Joël
Ont obtenu chacun 12 voix

Proclamation de l'élection des suppléants

Monsieur KERTZINGER Thierry, né le 04/11/1971 à HAGUENAU, domicilié 3 rue de l'Indre a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame ERHOLD Laurence née le 20/03/1974 à WISSEMBOURG, domiciliée 2 rue Principale a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DORFFER Joël, né le 16/08/1982 à WISSEMBOURG, domicilié 10 Cité des Cadres a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Clôture du procès-verbal

Le procès-verbal a été dressé et clos le 10 juillet 2020 à 19 heures 50 minutes en triple exemplaire et a été, après lecture, signé par le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

La secrétaire a transmis, sans délai, le procès-verbal par mail à la Préfecture du Bas-Rhin.

A l'issue de la réunion, Monsieur le Maire s'est rendu à la Sous-Préfecture de HAGUENAU pour déposer le Procès-verbal.

3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA LISTE DES JURYS D'ASSISES

Ont été tirées au sort d'après la liste électorale :

- Mme STRASSER née HAGER Régine Anne Madeleine Mélanie
Née le 25/06/1971 à STRASBOURG
Domiciliée 3 rue de la Forge à 67250 OBERROEDERN
Profession : acheteuse

- M. MARZOLF Thierry Franck
Né le 09/03/1975 à HAGUENAU
Domicilié 19 rue de Leiterswiller à 67250 OBERROEDERN
Profession : électrotechnicien

4) NOMINATION DES DELEGUES DE LA COMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), est composée du maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ont été désignés :

Titulaires :

- M. KNITTEL Jean-Georges
- M. DORFFER Joël
- M. KERTZINGER Thierry
- M. MEYER Tharsice
- M. STRASSER Damien
- Mme KOCHER Marie

Suppléants :

- Mme ERHOLD Laurence
- M. ERHOLD Yannick
- Mme HUBSCH Mélanie
- Mme RUBECK Valérie
- M. STECHER Gaël
- Mme WALTER Karine

5) COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES MAIRES AVEC LE DEPARTEMENT

Le Maire fait part de la réunion des maires avec les responsables du Conseil Départemental en date du 6 juillet 2020 à la salle des fêtes de Trimbach. Les conseillers départementaux ont informé les maires du plan MARSHALL mis en place par le Département pour soutenir la reprise d'activités dans différents domaines.

Le Conseil Départemental soutient financièrement 2 projets d'investissement distincts via une subvention à hauteur maximale de 100 000 € chaque projet au prorata du taux modulé de la commune, soit 37 % pour la commune de Oberroedern. La demande de subvention doit être déposée avant fin septembre 2020.

Le Conseil Départemental a débloqué une enveloppe de 5 Millions d'Euros pour venir en aide aux associations en difficulté financière.

6) PROJET D'INVESTISSEMENT

Pour les deux projets subventionnés par le Département, le Maire propose de faire des travaux de rénovation à l'école avec mise en conformité et des travaux de voirie restés en suspens.

Les membres présents ont émis un avis favorable et le Maire est chargé de demander des devis à :

- Architecte M. KLIPFEL pour les travaux de rénovation de l'école
- Le Bureau d'Etudes BEREST pour les travaux de voirie

Ces deux projets seront étudiés à la prochaine réunion et seront approuvés le cas échéant selon le reste à charge pour la commune.

7) DESIGNATION DES ELECTEURS POUR L'ELECTION DES DELEGUES DU COLLEGE DES COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE L'ATIP

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de OBERROEDERN est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres

du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants

- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissement publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS

Désigne Monsieur PHILIPPS Claude en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne Monsieur KNITTEL Jean-Georges en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

8) DELIBERATION RELATIVE AUX DECLARATIONS DES TRAVAUX

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les travaux de ravalements de façade ne nécessitent plus de demande de déclaration de travaux.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent cette décision.

9) DIVERS

Le Maire informe les membres présents :

Cérémonie du 14 Juillet

La cérémonie de la Fête Nationale du 14 Juillet a lieu à 19 heures à la Salle des Fêtes. Vu la pandémie sanitaire liée au Covid-19, des mesures de sécurité vont être mis en place (gel hydroalcoolique, masques, distanciation) ; les traditionnels 14 Juillet « Weck » seront distribués dans des sachets.

SIVOS des Ecoles

L'élection du Président et des deux Vice-Présidents a eu lieu le 7 juillet 2020 à la Mairie d'Oberroedern.

M. PHILIPPS Claude a été reconduit dans ses fonctions de Président et Messieurs HEINTZ Paul et WURSTER Alain ont été reconduits dans leur fonction de Vice-Président.

Communauté de Communes de l'Outre Forêt

M. HEINTZ Paul a été élu Président de la Communauté de Communes de l'Outre Forêt.

Syndicat des eaux

Ont été élus :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| - Présidente | Mme POUILLAR Sylvie |
| - 1 ^{er} Vice-Président | M. HURST Pierrot |
| - 2 ^{ème} Vice-Président | M. KOCHER Thierry |

SIVOM

Une étude sera réalisée suite aux coulées de boue provoquées par les pluies diluviennes survenues dans la rue de la Forge.

Commune

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le devis de 3 207,72 € de l'entreprise KOEHLER de BUHL pour les travaux de mise en place d'un caniveau à la rue de l'Eglise derrière la propriété de M. KLEHAMMER Patrick.

Défibrillateur

Un contrat de maintenance a été signé avec l'entreprise CARDIA PULSE.

Bacs à ordures ménagères

La vente des bacs sera gérée dorénavant par la commune.

Bureau de vote

Pour répondre à la demande de la Sous-Préfecture en vue des élections pour l'année 2021, le lieu du bureau de vote reste inchangé, soit à la Mairie sise 43 rue Principale.

Pour information

- Monsieur le Maire a signé l'Appel d'élus d'Alsace au Gouvernement pour consolider et pérenniser le siège du Parlement Européen à Strasbourg.
- Mme HUBSCH Mélanie a proposé de créer un site Internet suite à la demande par des citoyens de la Commune.

La séance est levée à 20H50.